

DASES - ASE

RIFSEEP : LES ELUS NE RESPECTENT RIEN NI PERSONNE !

La **CFDT** a fait une intervention en 4 points lors de la CAP des Assistants Socio-Éducatifs (ASE) de juin.

1- La **CFDT** a rappelé que lors de la mise en place du RIFSEEP de la filière sociale, elle a signé le protocole, contrairement aux autres organisations syndicales. Ce protocole comportait une clause de « revoyure » afin de renégocier à la hausse le régime indemnitaire des ASE quand ils seraient promus en A. Or, depuis le 1^{er} février 2019, rien n'a bougé. La **CFDT** demande donc la reprise immédiate des négociations.

Problème : non seulement les élus parisiens renient l'accord, mais ils bottent en touche en renvoyant aux négociations générales sur la mise en place du RIFSEEP de toutes les filières. La CFDT exige l'application du protocole signé. Pour la CFDT, quand on signe un accord, on le respecte !

2- Seules la **CFDT** et la FSU réclament le 100% promus/promouvables, c'est pourquoi nous voulons l'établissement de critères précis et connus de tous pour les promotions de la rentrée 2019. Les élus nous laissent sur ce point dans un vide sidéral. Une fois encore ils profitent du désengagement de la majorité des organisations syndicales pour se dérober et refuser le 100%. **La CFDT, faute d'avoir obtenu les 100% de promotion, exige a minima une équité des critères de promotion entre les filières féminines et masculines !**

3- La **CFDT** constate le retard pris par le Bureau de Gestion des carrières spéciales pour la rédaction des PV des CAP. Ces PV sont importants, notamment pour les CAP de promotions car des engagements sont pris d'une année sur l'autre. La **CFDT** suggère à la DRH de renforcer ce bureau s'il s'agit d'un problème de surcharge de travail ou de sous-effectif. **La DRH a promis que les PV seront mis à la signature sous peu.**

4- La **CFDT** déplore qu'aucun adjoint de la Maire ne siège en CAP des « agents Titre IV » de la DASES, bloquant ainsi la carrière de 1200 agents. Ces agents, bien que relevant de la fonction publique hospitalière, font intégralement partie de la collectivité parisienne et doivent avoir les mêmes droits ! **L'adjointe à la Maire dit dans un premier temps qu'elle va se renseigner, avant d'annoncer que les CAP des agents des établissements vont pouvoir finalement avoir lieu.**

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !



2019

1er SYNDICAT DE FRANCE

